

Sud éducation



Le journal des syndicats et de la fédération **Sud** éducation
numéro 65 - janvier / février 2016
www.sudeducation.org

**Pour la levée immédiate
de l'état d'urgence,
et contre l'état
d'exception permanent !**



**Pour la liberté de
manifester, de se réunir
et de s'exprimer !
Arrêt des poursuites
contre les manifestants,
les militants des
mouvements sociaux,
et contre la
stigmatisation des
migrants et des
quartiers populaires !
Abandon de la
constitutionnalisation
de l'état d'urgence et
de la déchéance de la
nationalité !**

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

Union syndicale
Solidaires

Un réseau syndical international pour nos luttes

Sud éducation est un syndicat de transformation sociale mais Sud éducation ne réussira pas, tout seul, à changer la société. C'est la raison pour laquelle nous construisons Solidaires, une union interprofessionnelle. C'est indispensable, mais non suffisant car les capitalistes sont mondialement organisés.

Agir dans un réseau syndical international

Le syndicalisme doit donc renouer avec les pratiques internationalistes et anticapitalistes qui furent ses valeurs et firent sa force. Les confédérations internationales ne répondent pas à ce besoin, moins encore en Europe où la CES¹ est pleinement intégrée à l'Union européenne ! Poursuivant un long travail de reconstruction, l'Union syndicale Solidaires contribue depuis des années à développer, d'une part, le Réseau syndical international de solidarité et de luttes², et d'autre part, le Réseau européen des syndicats alternatifs et de base. Ainsi, nous agissons dans la durée, pour la solidarité internationale, contre toutes les répressions anti-syndicales et les oppressions, notamment celles envers les femmes. Nous intervenons, de manière unitaire et coordonnée, pour appuyer des luttes et des campagnes syndicales internationales. Nous effectuons un travail de réflexion et d'élaboration sur les conséquences de la crise du capitalisme, sur les luttes à mener pour la satisfaction des besoins immédiats de la classe ouvrière, sur les combats pour l'abattre, sur les alternatives possibles.

La réunion européenne des syndicats

Samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre 2015, s'est tenue à Barcelone une réunion européenne. Les organisations suivantes étaient présentes : CGT (État espagnol), IAC (Catalogne), Intersyndical (État espagnol), SO (État espagnol), CUB (Italie), SIAL COBAS (Italie), SI COBAS (Italie), SUD Vaud (Suisse), OZZ IP (Pologne), Solidaires³ (France), CNT SO (France), CNT (France), Syndicat Autonome des Postiers (Suisse).

Dans l'atelier consacré à l'enseignement, les sujets abordés ont été la marchandisation de l'éducation par une série de contre-réformes, visant à

accentuer la concurrence entre élèves, personnels et établissements scolaires. Le contrôle hiérarchique et les évaluations des enseignant-es ne cessent d'être renforcés pour attaquer, de plein fouet, leur liberté pédagogique. La dégradation voulue de l'éducation publique se fait au service de l'enseignement privé mais surtout au détriment de la masse des jeunes. Des tracts internationaux ont été réalisés, dont l'un soutenant la mobilisation intersyndicale qui avait lieu, le 4 novembre, en France, contre la précarité des personnels AESH⁴ et pour la titularisation de tou-tes dans le cadre d'emplois statutaires. Le réseau a également soutenu la grève nationale dans le secteur éducatif, organisée le 13 novembre en Italie.

Au plan international comme au plan local, ce qui nous importe est de construire un rapport de forces nous permettant de peser sur le cours des événements ; non de les commenter en les subissant. Pour cela, nous privilégions le matériel syndical, directement utilisable par les équipes militantes de base, lors des discussions avec les collègues, lors des tournées syndicales dans les établissements.

D'autres ateliers sectoriels se sont tenus à Barcelone : ferroviaire, poste, centres d'appel, automobile, nettoyage, fonction publique, ... Enfin, nous avons poursuivi le travail commun sur des sujets tels que les migrations, le droit de grève, la répression anti-syndicale, les discriminations, les droits des femmes, l'écologie, la réduction du temps de travail. Plusieurs motions ont été adoptées, des campagnes syndicales internationales sont décidées dont ... « Les capitalistes nous coûtent cher » !

Contribution aux débats de la fédération Sud éducation

¹Confédération Européenne des Syndicats.

²www.laboursolidarity.org

³dont une délégation Sud éducation

⁴Accompagnant-es d'Elèves en Situation de Handicap

Sud éducation

Fédération des syndicats

Sud éducation :

17, boulevard de la

Libération

93200 Saint-Denis

Téléphone : 01-42-43-90-09

Fax : 09-85-94-77-60

e-mail : fede@sudeducation.org

Solidaires

Joinez / rejoignez-nous

Pour la levée immédiate de l'état d'urgence, et contre l'état d'exception permanent !



Pour la liberté de manifester, de se réunir et de s'exprimer ! Arrêt des poursuites contre les manifestants, les militants des mouvements sociaux, et contre la stigmatisation des migrants et des quartiers populaires ! Abandon de la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de la nationalité !

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site : www.sudeducation.org

Encart jeté en aléatoire pour certains destinataires

Journal trimestriel réalisé par la fédération des syndicats

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directeur de la publication :

A.Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours

INTERNATIONAL

p.2 Un réseau syndical international

ÉTAT D'URGENCE

p.4 Urgence

p.4 La stratégie du choc

p.5 État d'urgence quésaco ?

SECOND DEGRÉ

p.6 Réforme des lycées : pour un « contre bilan » des personnels

PREMIER DEGRÉ

p.7 Rapport Duran

SANTÉ AU TRAVAIL

p.8 Quand des salarié-es de l'Éducation nationale organisent eux/elles-mêmes une enquête sur la santé au travail

APPEL AU RASSEMBLEMENT

p.9 Appel à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales

SUPÉRIEUR

p.10 Situation et formation

11 des Doctorants

12 Contractuel-es

(DCACE)

RÉFORME

p.13 La cohérence des réformes

14

15

FICHAGE

p.15 Auxiliaires de police ?

INTERNATIONAL

p.16 Contre la « réforme » du collège et ses inégalités, c'est maintenant ou jamais !

La veille des régionales, Michel Noblecourt, éditorialiste du quotidien libéral, *Le Monde*, fustige un syndicat : « La CGT se radicalise et se marginalise ». Dans une déclaration de son Comité Confédéral National, celle-ci « refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. (...) Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social ».

Pourquoi l'état d'urgence, instauré, suite aux attentats de Paris et de Saint-Denis, imposerait-il aux syndicats de renoncer à la lutte ? Le mouvement social devrait-il négocier une trêve parce que « nous sommes en guerre » ?

Dès le 14 novembre, L'Union syndicale Solidaires, à laquelle participe Sud éducation, a exprimé sa profonde tristesse et sa solidarité avec toutes les victimes des attentats. Solidaires a ensuite précisé que « Le mouvement syndical est un instrument de la démocratie et de la lutte collective pour une société d'égalité, de justice sociale et de paix. Notre combat contre tous les fascismes et pour la transformation sociale prend tout son sens après une telle horreur ». L'Union syndicale Solidaires « restera attentive aux évolutions de la situation et fera front avec l'ensemble des mouvements sociaux pour résister au piège de la terreur mais aussi restera vigilante à toute restriction des libertés publiques dans un contexte national et international qui n'a fait que s'aggraver depuis les attentats de janvier ».

« Résister au piège de la terreur », ou à ce que Michel Foucault appelait « la peur de la peur », consiste à ne pas accepter de signer, sans condition ni question, « le pacte de sécurité », proposé par l'État. Aujourd'hui, la population attend de l'État qu'il garantisse sa sécurité. Un tel État, dont la fonction est « sécuritaire », est tenu d'intervenir dans tous les cas où un événement singulier et exceptionnel vient troubler la trame de la vie quotidienne. Il y a du chômage, on crée des allocations ; il y a un raz-de-marée, on crée un fonds de solidarité... Mais, face à des atten-

tats en série, d'une violence inouïe, on n'est plus dans l'ordre des accidents de la vie couverts par une société « assurentielle ». Ces événements, par leur brutalité, non seulement menacent et « insécurisent » la vie de toute la population mais aussi bouleversent le rapport des individus et des institutions qui les protègent. « Face aux terroristes, la loi n'est plus adaptée. Il faut des interventions dont le caractère exceptionnel, extra-légal, n'est pas perçu par la population comme un signe d'arbitraire ni d'excès de pouvoir, mais comme la marque d'une sollicitude du pouvoir ». « Désormais, la sécurité est au-dessus des lois. Le pouvoir a voulu montrer que l'arsenal juridique est incapable de protéger les citoyens », écrivait déjà Michel Foucault, en 1977 (à l'époque il s'agissait d'attentats commis par la Fraction Armée rouge). Rappelons que, lors d'une manifestation interdite, le philosophe avait été malmené par la police.

Cette sollicitude de l'État, ce « pacte de sécurité » s'étend également à l'école. Le renforcement des consignes de sécurité rassure éventuellement les parents mais crée « un climat anxiogène », selon certain-es enseignant-es. Ainsi, un directeur d'école des Hauts de seine aurait reçu, depuis les attentats, 150 pages de consignes diverses dont la dernière circulaire du 17 décembre. Or, quelques unes de ces mesures, comme la fiche de signalement de faits de violence et d'événements graves en milieu scolaire, proposée dans le Loiret, sont source d'amalgame et incitent à la délation. En effet, les personnels sont invités à surveiller les tenues vestimentaires des parents de leurs élèves, ou à ficher leurs collègues pour « grèves, blocages, manifestations, rassemblements ».

La fédération Sud éducation s'associe à l'appel « Oui aux libertés ! Non à l'état d'urgence ! ». Elle défend la liberté de manifester, de se réunir, de s'exprimer et de faire grève. Elle s'oppose à l'état d'urgence, à sa constitutionnalisation ou à sa prorogation ainsi qu'à la déchéance de nationalité.

Urgence

Après les attentats du 13 novembre qui se sont déroulés à Paris et à Saint-Denis, l'état d'urgence a été décrété le soir même. Instauré par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, « L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain ou des départements d'outre-mer, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ».

Que le gouvernement prenne des mesures de sécurité face aux attaques terroristes, c'est son rôle. En revanche, la nature, la finalité et la durée de celles-ci, notamment s'agissant de l'état d'urgence, et les interdictions d'occupation de l'espace public, à géométrie variable et à discréction des préfectures, ne doivent pas échapper au contrôle démocratique des citoyen·nes tant du point de vue de leur légitimité que de

leur efficacité. « Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux ». (Benjamin Franklin)

Les manifestations et actions du mouvement social ont été interdites alors que, dans le même temps, les matchs de foot ou les marchés de Noël, étaient autorisés. Ces interdictions n'ont donc pas été uniquement prononcées pour des raisons de sécurité et elles ont donné lieu à de multiples arrestations, gardes à vue et assignations à résidence : l'état d'urgence est instrumentalisé aux fins d'étouffement de la contestation sociale.

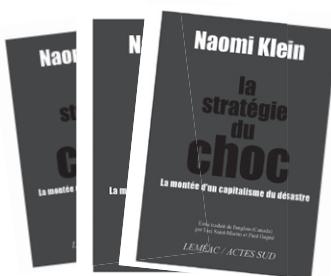
Depuis trente ans, on assiste à un empilement des lois qui accordent plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, qui organisent une justice d'exception et restreignent nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme. Pour quelle efficacité ?

« Si la réponse à la barbarie passe par la suspension des droits, la réduction des libertés et le renfermement sur soi, la victoire du terrorisme sera totale. Si, à la souffrance ressentie pour les victimes innocentes, on répond par encore plus de souffrance, la spirale sera imparable ». (Pas en notre nom ! appel à lire en espagnol sur <http://www.noasusguerras.es/>)

Il est plus que jamais essentiel de faire vivre, par nos actions, la lutte pour plus de justice sociale, plus de services publics, et plus d'égalité des droits.

Être fermes sur les libertés publiques et les libertés syndicales, c'est défendre la démocratie pour toutes et tous.

Contribution aux débats de la fédération Sud éducation



ÉTAT D'URGENCE

La stratégie du choc

Dans *La Stratégie du Choc*, ouvrage volumineux et extrêmement documenté, Naomi Klein montre comment des gouvernements, partout dans le monde, mettent sciemment à contribution les crises et les catastrophes naturelles ou humaines pour saper les valeurs démocratiques. (Ils) « profite(nt) des traumatismes collectifs pour opérer de grandes réformes « économiques et sociales ». « C'est pendant les moments de grande malléabilité -ceux où nous sommes psychologiquement sans amarres et physiquement déplacés- que (les gouvernements) retroussent leurs manches et entreprennent de refaire le monde. » « Toute stratégie visant à exploiter une brèche, ouverte par un choc traumatisant, mise lourdement sur l'élément de surprise. Par définition, l'état de choc est un moment marqué par un fort décalage entre des événements qui se précipitent et l'information dont on dispose pour les expliquer. »

Déjà « au Royaume-Uni, en 1982, le désordre et l'élan nationaliste nés de la guerre des Malouines permirent à Margaret Thatcher de recourir à une force extraordinaire pour étouffer la grève des mineurs du charbon et lancer la première vague de privatisation effrénée en Occident. »

« Nous sommes, comme au lendemain du 11 septembre, profondément vulnérables face à ceux qui sont prêts à exploiter le chaos à leur avantage. »

« A partir de la chute des tours jumelles [...], l'administration Bush profita de la peur suscitée par les attentats pour lancer sans délai la guerre contre le terrorisme. » « Alors que les attentats avaient mis en lumière les effets néfastes du démantèlement du secteur public, [...] pour stimuler le complexe du capitalisme du désastre, l'administration Bush externalisa, sans débat public, bon nombre des fonctions les plus délicates du gouvernement, de la

prestation de soins de santé aux soldats aux interrogatoires de prisonniers, en passant par la collecte et l'analyse en profondeur de données sur chacun d'entre nous. »

Plus que jamais d'actualité en France, le livre de Naomi Klein et le film qui en a été tiré de Michael Winterbottom et Matt Whitecross nous permettent de mieux comprendre l'utilisation de l'effet d'aubaine et de ses mécanismes bien huilés afin de nous aider à résister. « Dès que nous disposons d'un récit capable d'expliquer ces événements choquants, nous retrouvons nos repères et le monde a, de nouveau, un sens ».

Contribution aux débats de la Fédération Sud éducation

État d'urgence quésaco ?



ÉTAT D'URGENCE

Manifestation pour les sans-papiers et contre l'état d'urgence, 22 novembre 2015, Paris. Source : Paris-luttes.info

Une assignation à résidence renforcée

La loi de 1955 s'appliquait à toute personne « dont l'activité s'avère dangereuse », elle s'applique désormais plus largement à toute personne « à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Une définition particulièrement large permettant d'y inclure des personnes pour leur comportement, ou leurs fréquentations, propos, projets....

L'assignation à résidence est prononcée par le ministre de l'intérieur, dans un lieu qui n'est pas forcément le domicile, le ou la suspect-e y est conduite manu militari. Il-elle doit obligatoirement y demeurer douze heures sur vingt-quatre. L'assigné-e, à qui on a retiré ses papiers, doit se présenter à la police ou à la gendarmerie trois fois par jour. Il lui est interdit d'entrer en contact avec certaines personnes. Un bracelet électronique peut de surcroît être imposé.

Les perquisitions

Les perquisitions administratives sont étendues à tous les lieux, afin d'inclure les véhicules ou les lieux publics ou privés. Elles sont autorisées, de jour et de nuit, lorsqu'il existe « des raisons sérieuses de penser que ce lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace ».

Alourdissement des peines

Les violations de l'interdiction de circulation, de séjour ou de la fermeture d'un lieu public sont punies d'une peine de six mois de prison et 7 500 euros d'amende – contre huit jours à deux mois et 11 à 3750 euros en 1955.

La violation de l'assignation à résidence est punie de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Le non-respect de l'astreinte à demeurer en résidence, le défaut de pointage au commissariat ou la violation de l'interdiction d'entrer en contact avec d'autres personnes sont punis d'un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Une restriction de la liberté d'aller et venir

Les préfet-es peuvent interdire « la circulation des personnes ou des véhicules » dans des lieux et à des heures fixées par arrêté, instituer « des zones de protection » où le séjour est réglementé, interdire de séjour « toute personne cherchant à entraver l'action des pouvoirs publics ».

Les policier-es seront notamment autorisé-es à porter leur arme en dehors du service, une vieille revendication de la droite et des syndicats de police.

Révision de la Constitution

François Hollande veut, plus précisément, rénover deux articles de la Constitution : l'**article 36**, qui organise « l'état de siège », l'**article 16**, l'un des plus controversés de la Ve République, qui permet au président de la Répu-

blique de s'octroyer des « pouvoirs exceptionnels » lorsqu'une menace « grave et immédiate » pèse sur « les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux ».

Il veut donner une base constitutionnelle :

- à l'élargissement des possibilités de déchéance de la nationalité française, aux personnes condamnées pour terrorisme ou atteinte aux intérêts de la nation, **nées en France**. Aujourd'hui, l'article 25 du Code civil prévoit que seules les personnes ayant acquis la nationalité française puissent en être déchues. Et encore faut-il qu'elles disposent d'une autre nationalité. Il remet ainsi en cause le principe du droit du sol ;
- à un meilleur encadrement du retour sur le territoire national de terroristes français-es combattant à l'étranger. Il veut ainsi « interdire à un-e binationale de revenir sur notre territoire, s'il-elle représente un risque terroriste, sauf à ce qu'il-elle se soumette à un dispositif de contrôle draconien » (reprenant ainsi une proposition de Nicolas Sarkozy après les attentats de janvier 2015).

L'état d'urgence est un régime d'exception qui a été instauré précédemment, en 1961 lors du putsch des généraux à Alger, en 1984 en Nouvelle-Calédonie, et en 2005 par Jacques Chirac lors des émeutes en banlieue. Il avait alors duré jusqu'au 4 janvier 2006.

Contribution aux débats de la fédération Sud éducation

Réforme des lycées : pour un « contre-bilan » des personnels !

SECOND DEGRÉ

Le Ministère vient enfin d'ouvrir en novembre 2015 les réunions sur le bilan de la réforme du lycée.

Plus d'un an après l'annonce d'une réforme du collège, inspirée de celle du lycée, les documents fournis aux organisations syndicales en valident les principes. Le ministère a même précisé que les éventuels aménagements « seraient marginaux ». Dès 2009, Sud éducation a combattu cette réforme du lycée et combat aujourd'hui la réforme du collège, regrettant que le bilan -mauvais- n'ait pas été fait avant la généralisation de ces principes au collège. Quelques éléments pour un contre-bilan :

« Autonomie » des établissements ou compétition généralisée ?

Les conditions de travail se dégradent pour les enseignant-es comme pour les élèves, avec des emplois du temps de plus en plus éclatés, et pour les collègues du travail d'équipe, non rémunéré statutairement, par exemple pour les enseignements d'exploration. **La concurrence entre disciplines que nous prédisions est confirmée.** La répartition des 10 heures globalisées en seconde et des 6 à 10 heures globalisées selon les séries du cycle terminal est l'objet, au mieux de tensions, au pire de conflits ouverts, pour obtenir une partie de ces heures à « groupes réduits ». En langue vivante l'enveloppe de 4 heures 30 est ainsi à partager localement. Les tentatives de faire financer certaines options sur le volant d'heures globalisées sont légions. **La mise en concurrence par des choix locaux des établissements, des collègues et des disciplines est une réalité partout, variable selon la résistance collective.**

Accompagnement « personnalisé » (AP) : l'arnaque annoncée.

Le dispositif pose le problème de l'égalité entre élèves dans la mesure où chaque élève doit normalement bénéficier de 2 heures d'AP par semaine. Cela signifie qu'il faut faire l'AP en classe entière et renoncer à la « personnalisation », ou le plus souvent que les élèves ne bénéficient pas tous et toutes de l'AP selon les horaires prévus réglementairement.

En première et en terminale, la possibilité d'ancrer l'AP sur les disciplines phares de la série limite un peu les dégâts ; on a, dans le meilleur des cas, affaire à un soutien ou à de la méthodologie disciplinaire. Dans toutes les situations, ce dispositif consacre une inégalité totale entre lycées et entre élèves ; ceci sans réponse à leurs difficultés, qui ne sont plus du tout prises en compte depuis la disparition de « l'Aide individualisée », qui était déjà très insuffisante, et des dédoublements nationaux.

Filiariisation et diminution de l'offre de formation : enseignements d'exploration (EE) et pseudo « rééquilibrage des filières ».

Trois ans après la mise en place de la réforme, aucun rééquilibrage n'est constaté et on assiste au maintien, voire à une poussée, des demandes d'orientation en série scientifique. Les enseignements d'exploration n'ont pas permis, comme cela était annoncé, la mise en place d'une véritable seconde indifférenciée. On observe la reconstitution de classes à profil ou à niveau, les lycées ayant souvent organisé leurs

SARKOZY ANNONCE UNE RÉFORME DU LYCÉE



CHARB

classes de seconde selon les choix d'EE. **On aboutit par ailleurs à ce que nous dénoncions en 2009 : une mise en concurrence des établissements.** En effet le nombre d'EE proposés, d'un établissement à l'autre, est très variable. Les EE, qui ont été mis en place au détriment d'autres enseignements, notamment ceux d'économie (SES et PFEG) dont l'horaire en seconde a été réduit de moitié, **accroissent les inégalités entre lycées et au sein d'un même lycée.**

Dans la voie technologique, la refonte totale des séries STI et STL a été l'occasion d'un véritable jeu de massacre : on est passé d'une vingtaine de spécialités à seulement deux bacs, tout en imposant la polyvalence ou une reconversion forcée aux collègues dont les disciplines disparaissaient, sans aucune amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage, et avec des effectifs par classe en augmentation.

Au-delà des projets des collègues qui utilisent parfois les heures d'EE et l'AP au mieux, il faut se rappeler que cette réforme a supprimé des postes et des heures, et nous installe dans une logique de concurrence et de filière. Tant qu'il y aura des filières dont l'objet est de trier et de sélectionner les élèves, la logique de hiérarchie des filières existera. Vouloir « rééquilibrer » les filières en accentuant leur différenciation est un jeu de dupe.

C'est l'inverse du projet de lycée polyvalent et émancipateur que nous défendons.

Contribution aux débats de la fédération Sud éducation

Rapport Duran, conventions départementales : des attaques contre l'École en zone rurale et de montagne

PREMIER DEGRÉ

Alain Duran, sénateur de l'Ariège, a été chargé d'une mission sur les conventions à mettre en œuvre pour l'école rurale et de montagne.

« Le sénateur pourra prendre appui sur les démarches déjà menées dans plusieurs départements, où les services du ministère ont contractualisé avec les élus sur des réorganisations de réseaux d'écoles et les évolutions d'effectifs afin de renforcer l'attractivité de l'école rurale », écrit le ministère. La ministre se réjouit du lancement de cette mission. Sud éducation beaucoup moins ! Le rapport est attendu pour janvier 2016.

Cas pratiques dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

L'idée de « convention 1er degré » a pris forme, pour la première fois, dans le Cantal. Le rectorat de Clermont-Ferrand et les associations des maires ont contractualisé, sur 3 ans, le gel des suppressions de postes contre l'engagement des élu-es à réfléchir « au maillage éducatif territorial » et développer le numérique à l'école par la mise en place de l'Espace Numérique de Travail (ENT) 1er degré.

En 2014, l'Allier se lance. Dès le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD), Sud éducation est intervenu pour avoir des informations sur la préparation et les conséquences de la « convention Allier ». Nous avons pu ainsi assister aux réunions préparatoires et avoir les projets écrits. Sud éducation y a critiqué le principe libéral d'une contractualisation qui s'oppose à l'égalité du droit à l'Éducation pour tou-tes. Nous y avons aussi défendu l'école rurale qui n'est pas une école de 2^{nde} catégorie qu'il faudrait moderniser à coups de fermetures d'écoles.

Car c'est bien de cela dont il est question : il aura fallu attendre la dernière réunion avant la signature pour qu'ap-

paraîsse l'objectif de faire « baisser le taux d'écoles de 3 classes et moins de 60% à 50% ». Rien sur les difficultés de remplacement ni sur les RASED non reconstitués mais, clairement, supprimer environ 40 écoles sur 360. Avec l'ENT en prime. A partir de ce moment-là, nos critiques ont eu plus d'échos et Sud éducation, avec la CGT, FO et la FSU, a pu, notamment en informant les maires, aboutir à un rejet de cette première tentative.

En 2015, nouvelle convention en préparation. Cette fois les chiffres sont moins précis mais il y est question d' « unité pédagogique pertinente », école de 4 classes minimum en novlangue¹, de concentration de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sur un même site et, toujours, de chantage aux suppressions de postes. Cependant, s'il y a des différences fortes entre prévision et constat d'effectifs, le gel ne sera pas garanti.

La mobilisation continue contre cette convention qui, au lieu de chercher à adapter l'École aux réalités géographiques, va imposer ces exigences uniformisantes aux territoires. Cela n'a rien d'anodin en pleine réforme territoriale qui casse les services publics.

Avec le soutien du SE-UNSA et du SGEN-CFDT.

Ces deux syndicats ont toujours refusé de s'opposer aux projets de conventions. Ils les défendent en arguant que les petites écoles prennent des moyens aux plus grosses. S'il est effectivement possible de trouver des effectifs réduits dans les petites structures, nous sommes certain-es que des regroupements permettront surtout des suppressions de postes. Cette situation a d'ailleurs déjà été vécue lors de fusions

d'écoles.

Des projets à mettre en lien avec le rapport de l'IGEN « pilotage et fonctionnement de la circonscription du 1er degré »

Dans ce rapport de juin 2015, l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN), « dans la perspective d'un pilotage renforcé » envisage :

- soit « l'octroi d'un statut aux directeurs et directrices d'école et l'autonomie juridique et financière donnée aux écoles ou à des groupements d'écoles, transformés en établissements publics du premier degré (EPEP) ;
- soit la création d'établissements publics du socle commun autour du collège (EPSC).

Ces deux solutions font écho avec les conventions départementales qui visent à concentrer les moyens sur des écoles plus importantes en rendant possible un renforcement de la hiérarchie.

Sud éducation entend se mobiliser pour la défense d'un service public de qualité et de proximité partout. En terme de moyens, la campagne ou la montagne n'ont pas à payer leur éloignement, les villes n'ont pas à subir leur concentration.

La fédération Sud éducation a décidé de demander à être entendue par le sénateur Duran, dans le cadre de cette mission, et va également proposer une rencontre aux associations de maires pour les alerter.

**Sud éducation
Puy de dome/Allier**

¹langue officielle d'Oceania, imaginée par Georges ORWELL dans «1984» pour former les citoyens.

Quand des salarié-es de l'Éducation nationale organisent eux/elles-mêmes une enquête sur la santé au travail

Une expérience à généraliser !

SANTÉ AU TRAVAIL

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, après avoir été informé-es de l'audit décidé par le Conseil d'administration du lycée, les personnels du lycée Victor Hélène Basch (Rennes) ont souhaité prendre part activement à l'élaboration du document unique de prévention des risques professionnels (DUER) de l'établissement.

En assemblée générale, ils et elles ont décidé de réaliser une enquête anonyme sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Un document a été adressé aux personnels, il s'agit de l'adaptation d'un questionnaire élaboré par un CHST départemental.

Au vu de l'expression massive des personnels -103 réponses en 48 heures !- on ne peut qu'être frappé par la réactivité et l'écho favorable qu'a connu cette démarche.

L'assemblée générale des personnels a souhaité que les résultats soient portés à la connaissance de l'entreprise prestataire de l'audit.

En effet, **cette enquête, non exhaustive, permet de mettre en évidence une situation sanitaire très préoccupante** mais peut-être aussi d'en identifier une partie des facteurs explicatifs.

Voici quelques éléments marquants qui révèlent **des situations fréquentes de souffrance au travail**. Une majorité des personnels déclare ne pas envisager pouvoir faire le même travail qu'aujourd'hui jusqu'à sa retraite. Dans le domaine de la santé, l'enquête permet d'identifier les problèmes suivants : troubles musculo-squelettiques (61 réponses oui), insomnies, maux de tête, maux de ventre (48), problèmes de voix (35). Par ailleurs, 18 personnes déclarent souffrir d'une maladie chronique liée au travail et 26 personnes disent avoir déposé un arrêt maladie en raison de leur travail ; enfin 20 personnes ont eu un accident de service ou de trajet. Enfin 49 personnes déclarent travailler au contact de personnes en situation de détresse.

L'enquête permet de repérer **quelques facteurs explicatifs**, notamment en matière de risques psycho-

sociaux. L'intensité du travail est très élevée : 70 réponses oui à l'item sur le sentiment de devoir se presser ; 69 à l'item concernant la surcharge de travail. Le stress ressenti au travail semble aussi lié à des problèmes d'équipements, de salles et de matériel : 59 personnes se plaignent de nuisances sonores, 55 de difficultés liées au dysfonctionnement du matériel (photocopieuses, vidéo-projecteurs...) et 40 personnes soulignent travailler dans des locaux exigus. En outre, 51 personnes affirment travailler plus de 3 heures quotidiennes face à un écran d'ordinateur. Point spécifique remarquable également : 64 personnes disent devoir être amenées à gérer des conflits. Une majorité des réponses montrent également la méconnaissance des acteurs et des outils liés à la prévention.

Enfin le niveau de stress déclaré sur une échelle de 1 à 10 donne le résultat suivant : 80 personnes se situent à un niveau supérieur ou égal à 5 et, parmi elles, 32 évaluent leur niveau de stress supérieur à 7 ! Ce dernier indicateur confirme que de nombreux salarié-es du lycée Victor Hélène Basch sont très directement exposé-es à des risques psycho-sociaux dans le cadre de leur activité professionnelle. Le degré élevé de satisfaction au travail, souvent exprimé, n'est pas nullement

ce constat : la satisfaction ressentie, quand elle est associée à un degré anormalement élevé de stress déclaré,



révèle l'investissement de plus en plus intensif des personnels dans leurs métiers et la fatigue nerveuse croissante qu'il leur faut alors supporter.

La démarche conduite par les salarié-es de ce lycée mériterait d'être reprise et généralisée ; ainsi pourrions-nous mettre en évidence les situations de pénibilité qui se multiplient dans l'Éducation nationale et légitimer la lutte nécessaire sur les conditions de travail !

Sud éducation Ille-et-Vilaine

Appel à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales

APPEL AU RASSEMBLEMENT

La période dans laquelle nous sommes est lourde de dangers pour les libertés publiques, les droits sociaux, les solidarités, les services publics. Le service public d'éducation, de la maternelle à l'université, subit les assauts de l'austérité et du libéralisme, qui vise à adapter la formation aux conditions contemporaines du capitalisme, mais aussi des forces réactionnaires, qui gagnent du terrain.

La défense du service public est donc plus que jamais à l'ordre du jour. Ceci ne signifie pas qu'il faille s'en tenir à la simple défense de l'existant. Si nous devons refuser une logique comptable faisant de la réduction des coûts le premier critère de gestion, si nous devons lui opposer une autre logique dont la priorité serait la satisfaction des besoins collectifs, nous ne devons pas renoncer à remettre en cause une école socialement inégalitaire, porteuse de discriminations de genre et racistes. Nous ne devons pas abandonner non plus la critique de l'organisation hiérarchique des services publics pour lui opposer une alternative autogestionnaire.

De même, la promotion des pédagogies coopératives est une dimension essentielle d'un projet d'école émancipatrice. Nous devons donc livrer deux batailles parallèles : pour le maintien du service public mais aussi pour une autre école. Cette approche est tout aussi valable pour l'Enseignement supérieur et la recherche, qui ne doit pas conditionner les étudiantes et les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à produire et consommer. Nous refusons l'asphyxie budgétaire et la marchandisation, et nous défendons bien au contraire l'idée d'une Université et d'une Recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche : leur mission principale doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques.

Il y a urgence à faire entendre des voix alternatives, à les porter dans le débat d'idées et dans les mobilisations.

L'histoire du syndicalisme et des mouvements pédagogiques visant l'émancipation est traversée par une conviction plus que jamais d'actualité : l'alternative sociale et l'alternative éducative sont indissociables : il ne peut pas y avoir d'école réellement émancipatrice dans une société socialement hiérarchisée, fondée sur l'inégalité et l'exploitation de la force de travail par les propriétaires des capitaux ; il ne peut pas y avoir de société égalitaire sans une école émancipatrice. Cela n'amène à aucun cercle vicieux dont il serait impossible de sortir, mais à la nécessité de mener de front les deux combats, pour une autre école, une autre

société, toute séparation entre les deux dimensions de la transformation étant une impasse.

Celles et ceux qui portent l'exigence d'une alternative émancipatrice et égalitaire aussi bien au niveau social que sur les questions scolaires et pédagogiques ont du mal à se faire entendre, pas uniquement mais notamment à cause de leur dispersion. Ces militant-e-s se trouvent en effet divisé-e-s syndicalement, ils et elles agissent aussi dans divers mouvements pédagogiques, dans des mouvements d'éducation populaire, des associations, des collectifs de lutte ou de résistance, des réseaux, dans l'animation de sites web, de revues, dans des initiatives d'universitaires, etc.

Le VIIe Congrès de la fédération SUD éducation lance un appel au rassemblement, à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales.

Cet appel n'exclut personne : dans l'autonomie par rapport aux organisations politiques, il s'adresse à tou-te-s les militant-e-s, à tou-te-s les organisations, tendances et courants syndicaux, à toutes les associations, collectifs et réseaux, qui luttent à la fois contre le capitalisme et les inégalités et pour une école émancipatrice et des pédagogies coopératives.

Cet appel n'est pas un coup de communication : c'est l'expression d'une volonté de construire avec les partenaires intéressé-e-s. Il ne s'agit pas pour nous de décider d'un cadre, d'une plateforme ou d'une dénomination, mais de prendre notre part dans la construction d'un processus qui ne nous appartiendra pas.

Cet appel ne vise pas une construction uniquement « par en haut » ou uniquement « par en bas » : nous souhaitons que se crée un cadre national pour impulser et donner à voir ce processus, mais il s'agit surtout de créer des collectifs locaux pour porter ensemble débats et initiatives.

Toutes les organisations, associations, tous les courants, groupes, collectifs, réseaux, militant-e-s, etc., sont invité-e-s à prendre contact avec nous pour échanger sur cette proposition.

De la pédagogie à l'Université

Situation et formation

des Doctorants Contractuel-es

Allocataires Chargé-es

d'Enseignement (DCACE)

SUPÉRIEUR

On n'en parle jamais et pourtant : • ils-elles sont **personnels universitaires** au même titre que les autres contractuel-les (EC ou Biatoss) ; • leur **témoignage sur la question de la pédagogie universitaire**, particulièrement privilégiée par l'Institution depuis une dizaine d'années, est riche d'enseignements. Dans le cadre de leur formation, ils-elles sont les premier-es à observer et à subir l'inefficacité et, partant, l'inutilité des méthodes censées les initier à l'enseignement supérieur.

Le contrat

Commençons par évoquer les termes juridiques du contrat d'un-e DCACE à l'Université de Poitiers, où nous avons observé les faits exposés dans cet article. Un-e doctorant contractuel-le devient DCACE, à sa demande, la deuxième année de son contrat en signant un avenant qui lui impose d'assurer, « dans le cadre d'une équipe pédagogique, un service d'enseignement égal à 64 h ETD » (art. 2 « Charges d'enseignement »). Sa rémunération brute globale passe de 1684,93 euros à 2024,70 euros (indexée sur l'évolution des rémunérations de la Fonction publique). Dans le contrat signé la première année, il-elle s'engage à accomplir « un service annuel exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation de son doctorat » (art. 4 du CDD). Il est également stipulé que l'établissement « propose » (art. 6) au doctorant une *formation* d'une durée minimale de 20 jours (correspondant à 90 h

validées par l'École doctorale de rattachement).

Dans les faits, une formation spécifique, non précisée par les termes du contrat, est mise en place pour les DCACE. Celle-ci est assurée par le CPMEC (Centre de Préparation au Métier d'Enseignant-Chercheur) qui remplace, depuis le 1er septembre 2011, le CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur).

Lors de la réunion de rentrée des DCACE, en présence du directeur du CPMEC, il est exposé aux doctorants le volume horaire de cette formation spécifique, présentée comme obligatoire. Les doctorants doivent suivre 17 demi-journées la première année et 10 demi-journées la deuxième. Ces demi-journées sont censées valoir, selon les supports présentés par le CPMEC, pour 30 h du volet transversal de la formation doctorale. Une demi-journée correspondrait donc à 1h de formation-École doctorale. Or, ces demi-journées représentent plus d'une centaine d'heures et dépassent largement les 30 h d'équivalence annoncées.

On constate que les DCACE n'ayant pas choisi de suivre la formation CPMEC, validant 30 h de la formation transversale proposée par l'École doctorale, sont obligé-es, sur injonction du CPMEC, de la suivre malgré tout.

Donc, en résumé, un-e DCACE pris-e dans les mailles du CPMEC doit faire : 60 h de formation doctorale (le manque d'informations et de transparence conduit même les doctorants, dans la plupart des cas, à suivre les 90 h initiales prévues par

les écoles doctorales) plus 27 demi-journées du CPMEC (concentrées sur les deux dernières années), plus 128 h ETD (concentrées également sur les deux dernières années).

Venons-en maintenant aux contenus pédagogiques du CPMEC.

La formation

La plupart des formateur-trices sont totalement déconnecté-es du milieu universitaire. Certain-es sont d'ancien-es universitaires qui ne sont pas allé-es dans une salle de cours depuis une vingtaine d'années et se sont reconverti-es en « médiateurs » ou « spécialistes en pédagogie »¹. Souvent, leurs méthodes « d'enseignement » appréhendées comme une forme de « coaching » viennent du milieu de l'entreprise. D'autres viennent d'horizons divers² que l'on pourrait considérer comme complémentaires mais qui, sur le terrain de la pédagogie, ne répondent ni aux besoins ni aux attentes des DCACE.

Les contenus sont superficiels. La notion d'interactivité est capitale. À ce titre, voici les champs d'expérimentations proposés :

- *Jeux de théâtre* pour se « mettre en situation » ou « prendre conscience » de son attitude envers les étudiant-es sur la base d'une caricature du public étudiant et d'une infantilisation des doctorants. Par exemple : un atelier intitulé « Prise de parole en public » (4 demi-journées), ayant lieu en novembre alors que les cours d'un-e doctorant contractuel-e commencent la deuxième semaine de septembre,



Jeux de théâtre pour les doctorants (DCACE)

propose un exercice consistant à se comporter « comme des étudiant-es de L1 ». Encouragé-es par le formateur, les doctorants doivent se lancer des boulettes de papier, ce qui est supposé perturber l'EC pendant qu'il-elle fait son cours, rôle joué par un-e doctorant. Dans le même esprit, un autre atelier intitulé « Comportements imprévus en cours » (2 demi-journées) vise à réfléchir aux comportements types à adopter face à des attitudes d'étudiant-es considérées comme irrecevables. L'exercice se déroule par binôme : un-e étudiant-e joue le rôle de l'étudiant-e turbulent-e pendant que le second joue celui du professeur. La situation est donnée par le-la formateur. Par exemple : « Machin », tu es un-e étudiant-e qui est en train d'envoyer un sms à ses copains/copines au lieu d'écouter le cours. « Truc », tu es le-la prof, quelle est ta « phrase choc » pour répondre à ce comportement ? Une fois l'improvisation terminée et la « phrase choc » déclamée, le-la formateur ainsi que les doctorants doivent juger la pertinence du propos du doctorant dans le rôle du professeur, le ton de sa voix et sa position dans l'espace. Alors que le-la formateur pose comme principe celui de la diversité des pratiques pédagogiques, les mises au point de fin de séance sont censées montrer LA façon, unique et efficace, de réagir.

- *Commettes et coloriage* : l'aspect ludique doit prévaloir ; les sens doivent être mis en éveil... à ce titre, il faut développer des méthodes « visuelles ». Soit ! Le large spectre des possibles est envisagé à travers l'utilisation de *post-it* agencés sous forme de pyramides, de QCM, de *Power point* (on recommande aux doctorants d'utiliser de la couleur, des photos, bref, de recourir à tout ce que les enseignant-es, dans certaines disciplines, interdisent, pour éviter, entre autres, « l'effet exposé » d'un-e collégien-e de 4ème). Le disciplinaire étant totalement évacué, ce sont des généralités oiseuses qui sont avancées. Les stages servent alors de défouloirs aux doctorants qui racontent un-e par un-e leur expérience ponctuelle. « Moi, en Droit je fais ça » et « Moi, en Sciences, les étudiant-es sont comme-ci », etc. Le-la formateur, totalement dépassé-e par les réalités de contenus et de terrain, ne répond pas de façon ciblée et constructive aux attentes des doctorants et utilise en boucle, sans aucune force démonstrative, les termes « interaction », « stratégie », « pédagogie ».

- *Exercice d'autocritique* : il est demandé constamment au doctorant de voir ce qui peut être amélioré dans son cours ; comme personne ne peut intervenir sur les fondements

disciplinaires du cours (public varié, formateur « généraliste »), les seules remarques ont trait à l'attitude, au comportement, à la façon de regarder... Bref, on assiste à une joyeuse récréation sans aucune discussion de fond.

Nous serions curieu-ses de savoir quel coût représente cette formation. À une époque où les filières disciplinaires subissent de plein fouet des réductions drastiques de volume d'enseignement (rappelez-vous l'objectif -5%, voire plus), des fusions d'UE fourre-tout pour plusieurs diplômes, notre demande est plus que légitime.

Nos revendications

Les doctorants sont demandeurs-demandeuses et conscient-es de la nécessité d'être formé-es à l'enseignement supérieur mais ils-elles déplorent, dans le cadre actuel des formations CPMEC, le manque d'objectifs concrets, l'absence de vrais débats, d'approches diversifiées, d'échanges nourris et le fait de ne pas prendre en compte leurs spécificités disciplinaires. Que peut-on attendre en effet de modules comme « Évaluer les étudiant-es à l'Université » (2 demi-journées) ou « Aide à la préparation des enseignements » (2 demi-journées) sans aucun lien avec les contenus disciplinaires, comme s'il y avait une seule façon d'enseigner,



Jeux de théâtre pour les doctorants (DCACE)

SUPÉRIEUR

valable pour toutes les disciplines

Dans ces conditions, des généralités sont formulées qui n'ont rien de spécifique à l'enseignement, encore moins supérieur ! Aucune place à la recherche n'est faite dans l'approche de l'enseignement, or l'une des spécificités de l'enseignement supérieur repose sur cette articulation entre enseignement et recherche.

- Un suivi personnalisé du DCACE serait souhaitable, par le biais d'un-e tuteur dont la mission d'encadrement serait prise en charge par l'Institution (12 h EQTD de référentiel pour le suivi de préparation des cours, présence à quelques cours du doctorant, élaboration des sujets, grille d'évaluation des examens, etc.).

- Tirer un meilleur parti des méthodes venant du théâtre ou de l'improvisation pour développer les qualités individuelles de chacun-e dans l'exercice de son métier. Il n'y a pas plus d'étudiant-e type (dont les caricatures hâties et infondées -lancer de boulettes !- sont navrantes) que de professeur-e type aux formules-choc percutantes !

- La charge de travail demandée aux doctorants est trop importante pour les doctorants contractuel-es : 138 h

de formation CPMEC présentées comme obligatoires + 2 stages de 3 jours (un par an) + 2 rapports de stage (un par an) + 90 h de formations doctorales + 64 h de TD/an pendant 2 ans, soient 128 h (+ préparation et correction des examens). Nous rappelons que leur contrat précise qu'ils-elles doivent essentiellement se consacrer à leur travail de thèse. À Sud, nous revendiquons un service horaire de 32 h équivalent TD pour tout doctorant (1/6 de celui d'un-e permanent enseignant-chercheur, MC ou PU), car une formation par la recherche à la recherche est bancale dès lors que la transmission des connaissances à un public de l'Enseignement supérieur n'est pas prise en compte. Enseigner à l'Université participe à la formation doctorale, donc doit être ouvert à tou-tes, DCACE ou pas. Il est en effet logique que chaque futur-e EC jouisse d'une formation à l'enseignement supérieur. En 2004, nous avions écrit une plate-forme revendicative pour les doctorants : <http://www.sudeducation.org/Proposition-d'une-plate-forme.htm>

- Il faudrait une validation, pour des doctorants ayant eu le capes ou l'agrégation, d'une partie de la formation.

- Et aussi une meilleure adaptation à l'emploi du temps d'un doctorant contractuel. Les journées se déroulent la plupart du temps sur 2 jours de 9 h à 17 h, or les DCACE peuvent avoir cours. Leur demander de rattraper leurs cours ajoute une charge supplémentaire.

Sud est favorable à une formation à la pédagogie universitaire répondant aux attentes et aux besoins des doctorants, sur la base, entre autres, d'une concertation avec les enseignant-es-chercheurs des différentes discipline.

Sud éducation Vienne

¹ Dominique Proudhon: son blog est en lien dans l'article : <http://dominique-proudhon.reseau-consultant.fr/qui-suis-je/>

²

- Roland Bernard : Comédien, metteur en scène : <http://ed.u-strasbg.fr/formations/>
- Pascaline Delalande : Ingénierie et conseil en formation : <http://www.doyoubuzz.com/pascaline-delalande>
- Richard Monvoisin : Docteur en didactiques des sciences : <https://www.youtube.com/watch?v=VK1DmvEBwOQ>
- Lesley Lepage : Ingénieur pédagogique : <http://www.univ-poitiers.fr/formation/la-qualite-de-la-formation/une-pedagogie-innovante/newsletter-pare/newsletter-pare-06-recrutement-d-un-ingeneur-pedagogique-930831.kjsp>
- Compagnie Cano Lopez : Approche du langage théâtral à visée pédagogique

La cohérence des réformes

À vous, oui vous qui vous arrêtez sur cet article et dont la profusion de sigles et de dates vous rebute, ne vous laissez pas décourager ! Depuis trente ans, les réformes n'ont eu de cesse de faire perdre leurs repères aux personnels et aux parents, en les noyant sous un flot dont le rythme n'a fait que s'accélérer depuis la loi sur la refondation de l'école. Parce qu'il faut toujours savoir d'où on vient pour savoir où on va, voici un passage en revue de l'entreprise cohérente de désstabilisation des personnels et de destruction de l'Éducation nationale au service des intérêts privés.

RÉFORME

Les réformes scolaires.

Qu'elles touchent aux contenus, aux structures ou aux statuts, depuis 1981, les réformes scolaires visent toutes le profit mercantile, la précarisation et la soumission des personnels et des élèves.

Celles du **contenu** des enseignements tendent ainsi à leur *professionnalisation* (subordination au marché) et à leur *moralisation* (conformation à l'idéologie dominante). Depuis les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM, 1989), la formation des enseignant-es a subi l'*opium pédagogique* (épreuve et mémoire professionnels, 1991) et les catéchismes du système éducatif, de l'éthique du fonctionnaire (2008) et de l'*entrepreneurialisme* (2010) : les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (Espé, 2013) ont finalement réduit les disciplines à des *spécialités* d'un mastère Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) *citoyen-niste* et *opiacé*, et les enseignant-es à des propagandistes spécialisé-es. La professionnalisation de la formation des élèves, qui a débuté par la création des Lycées Techniques (LT, 1959), des Instituts Universitaires de Technologie (IUT, 1966), des Lycées Professionnels (LP, 1976) et du bac pro (1985), s'est elle aussi largement propagée : Sciences Économiques et Sociales en 2nde (SES, 1982), filières SES et pros

en Lycées d'Enseignement Général et Technologique (LEGT) ; 3e de Découverte Professionnelle 3 heures/6 heures (DP3/6), stages en entreprise (2005) et Parcours Avenir (2013) au collège ; stages et Projet Professionnel de l'Étudiant (PPÉ, 2007) à l'université. Les horaires disciplinaires ont, au contraire, fondu dans le primaire (27h/24h) et le secondaire (9h/5h de français en 6e), alors même qu'ils sont rongés par l'*opium* des Itinéraires De Découverte (IDD, 2002), de l'Accompagnement Personnalisé (AP, 2010 et 2016) et des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI, 2016), ainsi que par l'endoctrinement des Comités Éducation Santé Citoyenneté (CESC, 2006), de l'Enseignement Moral et Civique (EMC, 2013) et du Développement Durable (DD, 2015). Au lieu d'esprits critiques, l'école doit former de futur-es exécutant-es et consommateurs-trices serviles -y compris de loisirs : Accompagnement Éducatif (AÉ, 2008) et Temps d'Accueil Périscolaire (TAP, 2013).

Les réformes des **structures** visent à en faire des entreprises autonomes, hiérarchisées, concurrentielles et insérées dans leur environnement socio-économique. Tous les établissements suivent la voie ouverte par l'autonomisation des universités (achevée en 2007) : Dotation Horaire Globale (DHG), Projet d'Établissement/École (PÉ, 1990), épreuve d'Histoire des Arts du Di-

plôme National du Brevet (HDA du DNB, 2008), Conseil Pédagogique (CP, 2010) et AP (2010 et 2016), Indemnités pour Missions Particulières (IMP, 2015) et EPI (2016). Depuis 1984 -2004 pour les Établissements publics d'Enseignement primaire (Éepép)-, lycées et collèges sont dirigés par des pros formés à l'École supérieure de l'Éducation nationale (Ésen, 2011) aux techniques *managériales*. Ils-elles marchent à la prime (6 000 €, 2011), passent des commandes (50 000 € de tablettes numériques...), disposent de *sous-offs* (préfet-es des études, Conseil Pédagogique, coordonnateurs-coordonnatries et autres bénéficiaires d'IMP), recrutent certains personnels comme les Assistant-es d'Éducation (AED, 2003) et les Contrats Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE, 2010) et les contrôlent toutes, ainsi que les élèves, via le *tout numérique* (2009) -Environnement Numérique de Travail (ENT), Livret Personnel de Compétences (LPC) et Base Élèves (BÉ) dans le primaire- : leurs personnels conservent, certes, le droit de grève, mais celui des Professeur-es des Écoles a déjà été limité (2008). Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF, 2001), qui instaure une « culture de la performance » et de la concurrence dans les services publics, les chef-fes définissent enfin avec le CP des Contrats d'Objectifs (CO, 2009) et attirent le chaland en vantant

sur la *toile* leurs taux de réussite, leur label Établissement en Démarche de Développement Durable (E3D), leur partenariat avec les associations/entreprises locales (Pôles de Stage, 2015), le patronat (2009) -Mouvement des Entreprises de France (Medef) et Chambre de Commerce d'Industrie (CCI)- ou la Gendarmerie nationale, *via* la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ). L'école, c'est l'esprit d'entreprise, comme viennent de le rappeler la création du Conseil National Éducation Économie (CNEE, 2013), la publication des « Douze mesures pour rapprocher l'École de l'Entreprise » (2015) et le fascicule ministériel *Entreprises pour l'École : agir ensemble pour construire le Parcours Avenir des collégien-nnes et des lycéen-nnes- Guide à destination des entreprises* (2015) !

Les récentes réformes de **statuts** concourent toutes à la précarisation, à l'augmentation du temps de travail et au renforcement du pouvoir hiérarchique. Celui d'AED leur impose un temps de travail supérieur à celui des Maîtres-maîtresses d'Internat/Surveillant-es d'Externat (MI/SE) qu'ils-elles remplacent (35h/28h), et confie leur recrutement aux chef-fes d'établissement -ou aux Conseiller-es Principaux-Principales d'Éducation (CPE)-, qui soumettent les candidat-es à un entretien d'embauche, peuvent décider arbitrairement de ne pas renouveler un contrat et voient leur pouvoir ainsi accru. Le transfert des personnels Technicien-nes, Ouvrier-es et de Service (TOS) aux collectivités territoriales (2004) entraîne une inégalité de traitement, accentue la flexibilité des personnels, les soumet à une double hiérarchie (établissement/collectivité) et complique la construction de solidarités collectives, car les personnels d'un même établissement n'ont plus le même patron (État/Région/Département). L'abrogation des décrets de 50 (2015), qui renforce la concurrence entre personnels et le pouvoir des petit-es chef-fes (*via* les IMP), risque d'allonger le temps de travail des premier-es (missions complémentaires). La multiplication des statuts (Fonction

Publique d'État/territoriale/non fonctionnaires de droit public/privé) complique enfin la construction de luttes collectives et accroît la pression hiérarchique.

La territorialisation.

Vous pensez que les dernières réformes sont l'aboutissement final de la volonté de démolition de nos gouvernant-es, détrompez vous : le meilleur reste à venir. Si l'éducation est pour

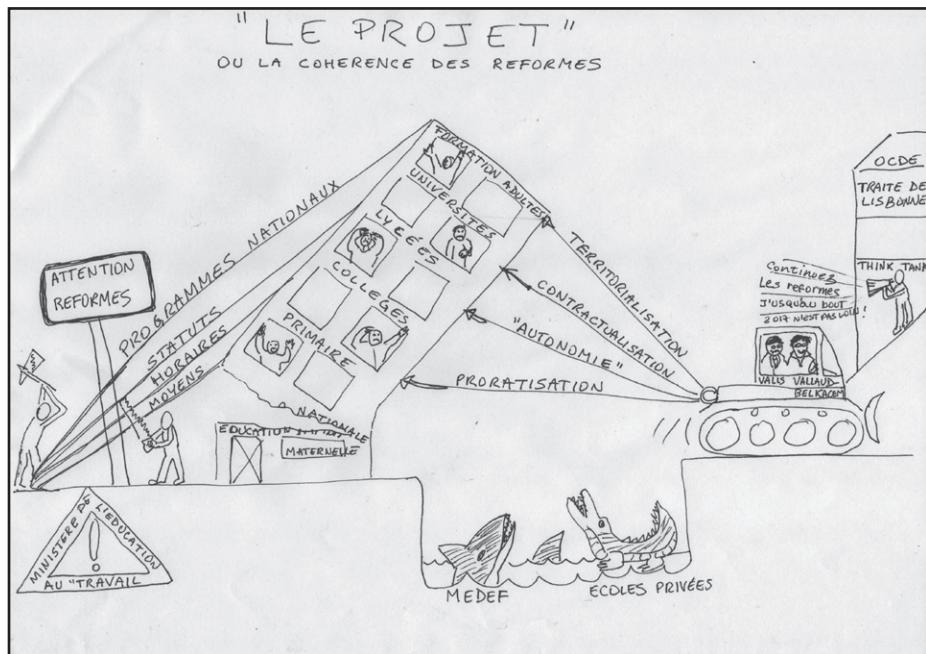


d'empêcher la réussite de cette association en refusant la diminution substantielle du nombre d'élèves par classe, et au contraire celle de s'attaquer au caractère national des programmes, et encourager les expériences d'organisations pédagogiques *alternatives*. Les programmes nationaux (ayant toujours essentiellement correspondu à la culture bourgeoise mais n'étant plus adaptés au nouvel esprit du capitalisme) considérés comme *homogènes* et donc monotones ; à l'opposé on encourage les pratiques collaboratives (EPI-AP) telles que les relations école-entreprises et le tout numérique afin d'atteindre une école 2.0 qui répondra aux besoins du patronat. Le but est de remplacer une logique des programmes par une logique de projet ; cela obéit à la volonté de passer d'une justice redistributive vers une justice de performance, ces mots enveloppent la, soi-disant, lutte contre l'échec scolaire dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) et REP+, ou les 12 mesures pour rapprocher l'école de l'entreprise.

Mais alors, si cela fait 30 ans que ça dure, il n'y a donc rien à faire ? Et bien si, et tout d'abord dire, non ! À celles qui rétorquent que ce n'est pas une proposition, nous répondons que c'en est une de revenir sur ces réformes néfastes. C'est la plus sérieuse des propositions que d'être contre toutes les réformes qui se mettent en place contre l'intérêt des élèves, des personnels et du peuple. Nous sommes contre l'entreprise de destruction de l'Éducation nationale, les prétendues réformes et ce qu'elles contiennent : le socle commun, le conseil pédagogique, les AP, les EPI ; enfin vous connaissez le programme.

Voilà donc un programme de résistance pour ensuite reconstruire l'éducation du peuple, avec le peuple et pour le peuple.

Sud éducation Ain et Grenoble



FICHAGE

Auxiliaires de police ?

Le 18 novembre, l'ensemble des chef-fes d'établissement et des directrices-directeurs d'écoles du Loiret ont reçu, de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale), une note relative au signalement des faits de violence et événements graves en milieu scolaire, accompagnée d'une fiche de signalement... Si ce dispositif dit « de prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire » que nous ne cautionnons pas, n'est pas nouveau, il n'en reste pas moins qu'avec cette fiche de signalement, on franchit un cap dans la liste des dérives sécuritaires générées par l'état d'urgence, puisqu'elle fait des chef-fes d'établissement, des directrices-directeurs d'école, des agents de fichage des personnes au nom de la

prévention du trouble à l'ordre public et de son maintien.

Les chef-fes d'établissement et les directrices-directeurs d'école sont-elles-ils assigné-es à devenir des auxiliaires de police et assumer des missions de fichage qui relèvent du maintien de l'ordre ?

Dans ce contexte de l'état d'urgence, propice aux amalgames et aux dérives sécuritaires, ces pratiques constituent à nos yeux une atteinte grave à nos libertés démocratiques et syndicales.

Nous demandons le retrait de ce dispositif, ainsi qu'une dénonciation et un positionnement clairs de la ministre quant au rejet de telles pratiques sécuritaires au sein de l'école.

Contre la « Réforme » du collège et ses inégalités, c'est maintenant ou jamais... si vous ne voulez pas :

- de la modulation des horaires disciplinaires et de la « marge d'autonomie » ;
- des EPI qui vont creuser les inégalités entre collèges et exploser notre temps de travail ;
- d'une AP inefficace au lycée, dupliquée au collège ;
- d'une réduction de l'offre de formation en LV2, langues anciennes, enseignements artistiques et scientifiques.

Hiérarchies intermédiaires, explosion du temps de travail : dangers pour toutes et tous !

Avec la refonte des statuts de 2014 au-delà du conseil pédagogique, sont multipliées les référent-es de cycles, de niveau, culturel-les etc. Autant de tentatives pour nous diviser et créer des relais rétribués à coût de primes (IMP).

5 à 8 jours de formation collège, souvent hors temps de service : un plan inacceptable, possible demain pour tout le second degré si on laisse faire !

Réforme des lycées, faisons entendre notre « bilan »

Le ministère vient d'ouvrir le bilan de la réforme des lycées. Le 26 janvier, c'est aussi l'occasion de refuser le statu quo qui s'imposerait dans les 3 lycées si cette réforme du collège, inspirée des mêmes principes, s'appliquait en 2016.

La globalisation des horaires et « l'autonomie », c'est la concurrence entre disciplines et établissements. La territorialisation avance, avec notamment la régionalisation de la carte des formations professionnelles et les projets contre les statuts des PLP.

L'accompagnement faussement « personnalisé » est un contenu fourre-tout, déconnecté du groupe-classe, sans heures de concertation, qui ne permet pas l'aide aux élèves.

Le CCF, au Lycée professionnel mais aussi en langues



vivantes au Lycée général et technologique, alourdit la charge de travail des collègues et sape un peu plus le caractère national des baccalauréats.

Créations de postes, effectifs en collèges et lycées, c'est maintenant qu'il faut agir !

Des créations de postes loin du compte.

2804 créations de postes annoncées dans le second degré mais selon le ministère, 2000 postes sont déjà nécessaires dès 2016, pour la réforme du collège.

C'est très insuffisant pour le collège (moins d'un poste par établissement), mais cela veut aussi dire qu'il n'y aura rien pour les 3 lycées. Inacceptable compte tenu des conditions de travail des collègues et d'étude des élèves !

Enfin, resurgit en collège l'attribution des moyens selon les « projets » d'EPI !

Rien sur les effectifs.

La baisse des effectifs par classe et le rétablissement de dédoublements nationaux sont des conditions préalables pour faire progresser nos élèves et lutter contre la sélection par l'origine sociale.

Pour Sud éducation, qui lance une campagne nationale sur la réduction des effectifs, il faut par nos mobilisations remettre cette question au centre de nos revendications pour changer l'école.

- **Montrons au gouvernement notre refus intact de la réforme du collège et du statu quo dans les 3 Lycées.**
- **Exigeons des DHG qui permettent d'enseigner et de baisser enfin les effectifs !**
- **Construisons d'ici le 26 janvier une grève massive, dans l'unité, par les AG, les tournées d'établissements...**
- **Mettons en débat les suites à donner pour gagner et notamment la généralisation et la reconduction de la grève.**

Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

Fédération des syndicats Sud éducation :
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 01 42 43 90 32
e-mail : fede@sudeducation.org